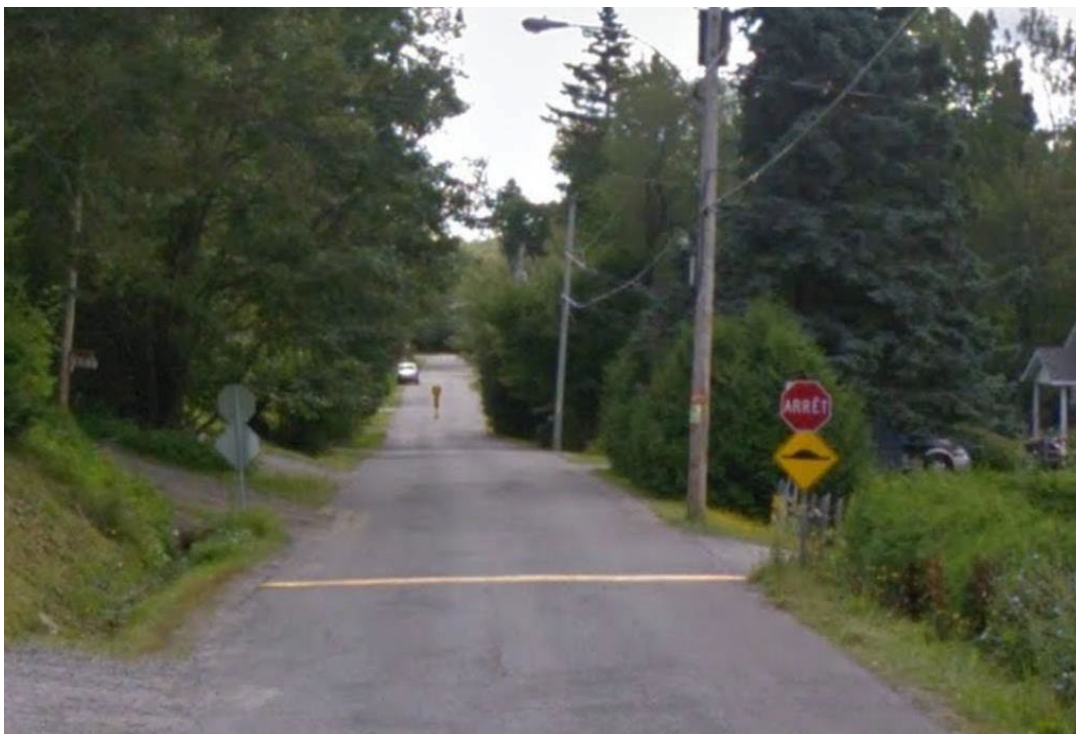


Politique de modération de la circulation

**Politique et procédure décisionnelle
de traitement des requêtes des
citoyens**



Service des travaux publics
de la Municipalité de
MONT-BLANC

Réalisé par M. Martin Letarte

100, place de la Mairie

Table des matières

Introduction	page 3
Critères d’admissibilité à l’implantation de mesures de modération de la circulation	page 4
L’avantage et les inconvénients des ralentisseurs	page 5
Consultation et approbation	page 5
Procédure de traitement	page 6
Formulaire de requête (annexe A)	page 8
Formulaire de collecte de données (annexe B)	page 10
Formulaire de pétition (annexe C)	page 15

Introduction :

Les techniques de modération de la circulation sont une combinaison de mesures surtout physiques qui réduisent les effets négatifs de l'usage des véhicules automobiles, modifient le comportement des conducteurs et améliorent les conditions pour les autres usagers de la rue.

La priorité de la Municipalité de Mont-Blanc est, sans équivoque, l'amélioration de la sécurité routière sur l'ensemble de son réseau. Les objectifs de cette politique de modération de la circulation visent donc principalement à :



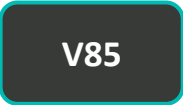
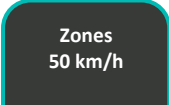


- Offrir un environnement sécuritaire et paisible aux citoyens;
- assurer un service rapide, efficace et courtois aux citoyens;
- assurer une transparence dans la prise de décision;
- Assurer la saine collaboration entre les citoyens et les services municipaux;
- assurer une gestion efficace de la circulation;
- Assurer une uniformisation des interventions;
- standardiser et simplifier le traitement des requêtes.

Il est important de mentionner que les rues de la municipalité sont considérées comme sécuritaires et conformes aux normes de conception. Cependant, certains usagers circulent sur le réseau routier de façon inappropriée. Ce comportement peut avoir un impact négatif sur la sécurité et la qualité de vie des citoyens.

En développant cette politique de modération de la circulation, la Municipalité de Mont-Blanc vise à favoriser le développement d'un comportement routier sécuritaire et efficace. Les mesures ainsi mises en place par le biais de cette politique sont étroitement liées aux préoccupations des citoyens.

Afin de favoriser et d'assurer un respect des limites de vitesse sur le réseau routier de la municipalité, l'implantation de mesures de modération de la circulation doit être soutenue de campagnes d'information, de sensibilisation, d'éducation à la population, mais également d'action policière préventive et répressive. Celle-ci permet d'obtenir l'acceptabilité sociale de l'environnement ciblé par des mesures de réduction de vitesse.

Critères d'admissibilité à l'implantation de mesures de modération de la circulation :

Critère	Description du critère	Condition	Résultat				
	Limite de vitesse affichée	La limite de vitesse affichée doit être inférieure à 50 km/h					
	Surface de roulement	La surface de roulement doit être recouverte de pavage ou gravier					
1. Environnement routier	Hierarchie routière	Le tronçon de rue doit être classé comme rue locale ou collectrice					
	Pente maximale	La pente ne doit pas être supérieure à 10 %					
	Courbe	Le rayon de courbure de la courbe doit être supérieur à 75 mètres et son angle de déflexion doit être inférieur à 45°					
2. Circulation	Vitesse de circulation	   					
		Sensibilisation	0- 9 km/h	0-5 km/h	0-5 km/h		
		Assistance Police	10-19 km/h	5-15 km/h	5-15 km/h		
		Interv.Physique	20 + km/h	15 km/h	15 km/h		
3. Divers	Service d'urgence et routes Importantes	Aucune déviation verticale ne devra être aménagée sur une route principale des services d'urgence, sur une artère ou une collectrice commerciale ou la route ayant une vitesse affichée de plus de 30 km/h.					
	Impact sur les rues adjacentes	Si les services municipaux anticipent un report de la circulation sur les rues adjacentes, celles-ci devront être prises en compte dans l'étude					

- **L'avantage des ralentisseurs (dos d'âne) :**
 - Réduire la vitesse moyenne des usagers lorsque ceux-ci sont correctement aménagés.

- **Les inconvénients des ralentisseurs (dos d'âne) :**
 - Difficulté de déneigement;
 - Vibration dans les résidences autour en fonction du sol et du type de construction;
 - Augmentation du bruit de suspension des véhicules lors du passage sur ceux-ci;
 - Bruit de freinage et d'accélération soudaine en amont et en aval;
 - Véhicules tentant des manœuvres de contournement de façons dangereuses et non règlementaires;
 - Endommagement du gazon par le passage des véhicules en l'absence de bordure de rue;
 - Utilisation par les enfants comme terrain de jeu (tremplin pour planche à roulettes, vélo, mobylette);
 - Augmentation de la pollution visuelle due à l'implantation de signalisation;
 - Augmentation du temps de réponse des véhicules d'urgence;
 - Inconfort d'éventuels patients transportés par ambulance.

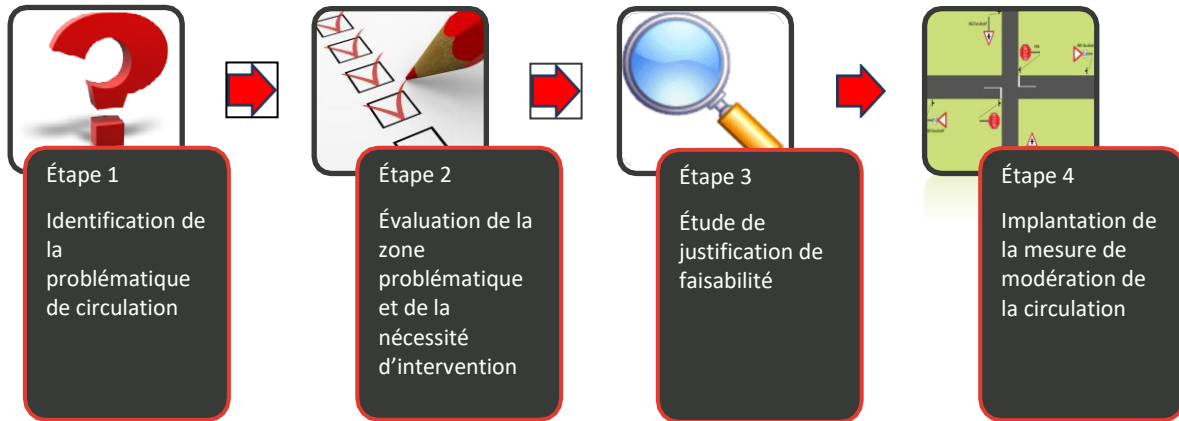
- **Les solutions de rechange aux ralentisseurs (dos d'âne) :**
 - Marquage au sol réduisant la largeur des voies de circulation;
 - Bollards réduisant la largeur des voies de circulation;
 - Signalisation efficace;
 - Surveillance policière;

Consultation et approbation :

Lorsque tous les critères d'admissibilité sont satisfaits, avant de donner le feu vert à l'implantation d'un ralentisseur, la demande devra répondre aux exigences suivantes :

1. Le citoyen ou représentant désigné agissant à titre de demandeur doit obtenir l'accord de **80%** des citoyens affectés sur une distance de 300 mètres de part et d'autre de l'emplacement potentiel et de **100 %** des citoyens devant lesquels le ralentisseur est projeté (Formulaire de pétition – annexe C). Ces derniers doivent être en faveur de l'installation du ralentisseur. Compte tenu de certaines particularités du territoire de la Municipalité, le secteur à recenser sera établi par le Service des travaux publics pour que le demandeur obtienne les signatures requises sur le formulaire de pétition (annexe C).

Procédure de traitement :



Étape 1 – Identification de la problématique de circulation

Cette étape est initiée suite à la plainte, requête ou simple demande réalisée par la Sûreté du Québec, un comité d'action de citoyens, un membre du conseil ou un membre de la municipalité. Lors de cette étape, il est important de vérifier s'il y a récurrence de la plainte ou de la requête.

Formulaire de requête – annexe A:

Le citoyen par le biais de ce formulaire peut entreprendre une demande d'étude de la modération de la circulation. Ce formulaire doit absolument contenir les informations et coordonnées du demandeur ainsi que sa signature.

Étape 2 – Évaluation de la zone problématique et de la nécessité d'intervention

Une cueillette d'informations est réalisée par la municipalité afin de vérifier si la zone identifiée par la requête et/ou plainte permet l'implantation d'une mesure de modération de la circulation. Selon les résultats obtenus, le Service des travaux publics de la Municipalité de Mont-Blanc détermine s'il y a nécessité d'implanter une mesure de modération de la circulation. S'il n'y a pas lieu de procéder à la mise en place d'une telle mesure, le processus est clos, la plainte et/ou requête est fermée, mais tout de même répertoriée. L'investigateur de la plainte et/ou requête est alors avisé ainsi que le conseil municipal. Si la réponse est favorable, l'étape 3 est mise en route.

Formulaire de collecte des données – annexe B :

Ce formulaire permet une prise de décision éclairée en fonction des informations physiques du site, des contraintes du milieu, des critères d'analyse ainsi que des informations administratives.

Suite à l'établissement du secteur visé pour la pétition, le Service des travaux publics remet le formulaire – annexe C au demandeur pour que celui-ci récolte les consentements et signatures des citoyens concernées.

Étape 3 – Étude de justification et de faisabilité

Suivant la collecte et l'analyse des données recueillies lors de l'étape 2, une étude est entreprise et des alternatives sont élaborées pour répondre à la problématique de circulation énoncée. Ces mesures sont alors soumises au conseil de la municipalité pour fin d'approbation. Finalement, selon l'option sélectionnée, le tout est présenté aux citoyens concernés.

Étape 4 – Implantation de la mesure de modération de la circulation

Suite à l'approbation du conseil de la municipalité et à l'appui de la majorité des citoyens concernés par la requête, la proposition sélectionnée est implantée. Suivant la mise en place de la mesure de modération de la circulation, le Service des travaux publics procède à une collecte de données post-installation pour vérifier l'efficacité de l'option implantée et voir si l'objectif a été atteint. Des ajustements peuvent alors s'avérer nécessaires pour obtenir les effets escomptés. Les résultats sont alors conciliés dans la base de données pour fin de statistiques et d'amélioration des interventions futures.

Signé à Mont-Blanc, le 9 mars 2023

(s) Jean Simon Levert

Jean Simon Levert, maire

(s) Gilles Bélanger

Gilles Bélanger, directeur général

ANNEXE A

Formulaire de requête :

Formulaire de REQUÊTE

Mesure de modération de la circulation

Ce formulaire s'adresse aux résidents de la Municipalité de Mont-Blanc. Il a été élaboré dans le but de formuler une requête afin d'initier une étude de mesure de modération de la circulation comme stipulé dans la politique de mesure de modération de la Municipalité de Mont-Blanc.

Remplir ce formulaire, le signer et le faire parvenir à l'adresse suivante :

Services des Travaux publics
100, place de la Mairie
Mont-Blanc (Québec)
J0T 2G0
Téléphone : 819-688-2161
Courriel : tp@mont-blanc.quebec

1. **Objet de la requête :** _____

2. **Coordonnées du demandeur**

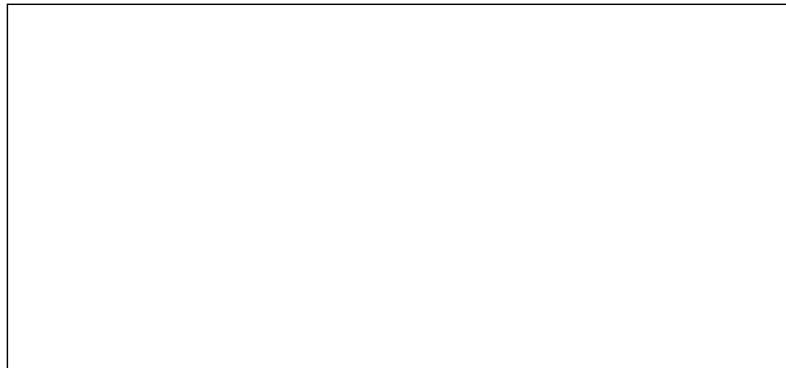
Nom : _____
Adresse : _____
N° téléphone (maison) : _____
N° téléphone (travail) : _____
N° cellulaire : _____
Courriel : _____

3. **Sélectionnez l'option qui correspond à votre situation actuelle :**

- Accident / Collision Excès de vitesse Sécurité des piétons / cyclistes
- Circulation de transit Non-respect de la signalisation (arrêt, cédez le passage, etc.)
- Autres (description): _____

4. **Localisation de la zone problématique :**

Nom de la rue : _____
Intersection à proximité : _____
Est-ce que la zone est située à proximité d'un parc ? OUI NON
Si oui, lequel : _____
Est-ce que la zone est située à proximité d'une zone scolaire ? OUI NON
Croquis de la zone problématique :



5. Suggestion(s), commentaire(s) dans le but d'améliorer la sécurité des résidents :

ANNEXE B

Formulaire de collecte de données 1/3 : Formulaire de collecte de données

Mesure de modération de la circulation

1. Informations générales

N° de dossier : _____

Rue : _____

Intersection : _____

1.1 Raison de la demande :

Accident / Collision Excès de vitesse Non-respect de la signalisation (arrêt, cédez le passage, etc.)

Circulation de transit Sécurité des piétons / cyclistes

autres : _____

1.2 Origine de la demande :

Sureté du Québec Membre du conseil Employé de la municipalité

Autres : _____

Comité d'action de citoyens

2. Caractéristiques de la zone problématique

2.1 Niveau hiérarchique de la route

Artère Collectrice Locale Sans issues

2.2 Niveau d'activité dédié au site

Résidentielle Commerciale Mixte

2.3 Déplacement piétons observé sur le site

École Commerce Parc Autre : _____

2.4 Lieu de la problématique

Sur un tronçon À une intersection Dans un secteur Autre : _____

3. Contraintes principales

3.1 Vitesse affichée :

_____ km / heure

3.2 La zone problématique est située sur une artère?

OUI NON



Intervention de sensibilisation

3.3 La limite de vitesse affichée > 50 km/h ?

OUI NON

Intervention de sensibilisation


Si les contraintes 3.2 et 3.3 = **NON**, il y a poursuite de l'étude pour voir la possibilité d'implantation d'une mesure de modération de la circulation

Formulaire de collecte de données 2/3 : Formulaire de collecte de données

Mesure de modération de la circulation

Page 2 de 3

4. Croquis de la zone problématique



Éléments à localiser sur le croquis

<u>Caractéristiques physiques</u>	<u>Signalisation</u>	<u>Autres</u>
<input type="checkbox"/> Croquis de la chaussée	<input type="checkbox"/> Panneaux de signalisation	<input type="checkbox"/> Photographies
<input type="checkbox"/> Type de revêtement de la route	<input type="checkbox"/> Marquage au sol (traverse de piétons, ligne d'arrêt, etc.)	<input type="checkbox"/> Nord géographique
<input type="checkbox"/> Voies (nombre et largeur)	<input type="checkbox"/> Distance entre les arrêts (distance entre 2 poteaux d'arrêt)	<input type="checkbox"/> Éclairage
<input type="checkbox"/> Largeur de l'accotement	<input type="checkbox"/> Poteaux électriques, lampadaires et feux de signalisation	<input type="checkbox"/> Localisation des habitations et des numéros civiques
<input type="checkbox"/> Largeur et emplacement du/des trottoir (s) Pente		<input type="checkbox"/> Autres repères physique susceptible d'influencer le comportement des usagers de la route
<input type="checkbox"/> de la route		
<input type="checkbox"/> Localisation et largeur des entrées charretières et autres accès		
<input type="checkbox"/> Distance de visibilité		
<input type="checkbox"/> Piste(s) cyclable(s)		
<input type="checkbox"/> Passage à niveau		
<input type="checkbox"/> Utilité publiques (regards, vanne, borne d'incendie, etc.)		

FORM-____ FORMULAIRE DE MODÉRATION DE LA CIRCULATION V01____

Formulaire de collecte de données 3/3 : Formulaire de collecte de données

Mesure de modération de la circulation

Page 3 de 3

5. Autres contraintes à considérer

5.1 Proximité d'un service d'urgence ?

NON OUI → Vérifier que la mesure n'affecte pas l'efficacité du service d'urgence

↓ Voir la contrainte suivante

5.2 Générateur de véhicules lourds à proximité ?

NON OUI → Vérifier que la mesure n'affecte pas la fluidité de la circulation, si oui, vérifier pour un itinéraire alternatif

↓ Voir la contrainte suivante

5.3 Présence d'une piste cyclable ?

NON OUI → Vérifier que la mesure n'interfère pas avec les installations de la piste cyclable

↓ Voir la contrainte suivante

5.4 Drainage et utilités publiques → S'assurer que la mesure permette un drainage efficace et qu'elle n'entre pas en conflit avec les utilités publiques

5.5 Entrées charretières → S'assurer que la mesure ne soit pas en conflit avec les entrées charretières et les autres accès

6. Comptage de véhicules et relevé de vitesse

Date d'installation : _____

Début du comptage : _____ Fin du comptage _____

6.1 Type d'équipement utilisé pour le comptage de véhicules :

6.2 Type d'équipement utilisé pour les relevés de vitesse :

7. Résultats des comptages de véhicules et des relevés de vitesse

7.1 Nombre de véhicules :

7.2 85^e centile :

km/h

7.3 Vitesse moyenne :

km/h

7.4 Non-respect de la signalisation

% de respect de l'arrêt :

_____ %

% de respect du cédez :

_____ %

Autre :

% de respect :

_____ %

7.5 Nombre d'accidents répertorié : _____ sur une période de _____ année(s)

Source des données :

Sûreté du Québec

MTQ

autres : _____

7.6 Autres information(s) pertinente(s) : _____

FORM-___-FORMULAIRE DE COLLECTE DE DONNÉES - MESURE DE MODÉRATION DE LA CIRCULATION V01_____

ANNEXE C

Formulaire de pétition :

Formulaire de PÉTITION

Pétition en faveur de la demande de mesures de modération de la circulation

L'adresse de résidence doit être différente pour chacun des signataires du formulaire.

Coordonnées du demandeur

Nom : _____

Adresse : _____

N° téléphone (maison) : _____

N° téléphone (travail) : _____

N° cellulaire : _____

Courriel : _____

Préambule et justification de la demande :

- **L'avantage des ralentisseurs (dos d'âne) :**
 - Réduire la vitesse des usagers lorsque ceux-ci sont correctement aménagés.

- **Les inconvénients des ralentisseurs (dos d'âne) :**
 - Difficulté de déneigement;
 - Vibration dans les résidences autour en fonction du sol et du type de construction;
 - Augmentation du bruit de suspension des véhicules lors du passage sur ceux-ci;
 - Bruit de freinage et d'accélération soudaine en amont et en aval;
 - Véhicules tentant des manœuvres de contournement de façons dangereuses et non règlementaires;
 - Endommagement du gazon par le passage des véhicules en l'absence de bordure de rue;
 - Utilisation par les enfants comme terrain de jeu (tremplin pour planche à roulettes, vélo, mobylette);
 - Augmentation de la pollution visuelle due à l'implantation de signalisation;
 - Augmentation du temps de réponse des véhicules d'urgence;
 - Inconfort d'éventuels patients transportés par ambulance.

100 % d'approbation des propriétés touchées par le site projeté par l'installation d'un ralentisseur (dos d'âne) :

1.	_____	_____
	Nom (lettres moulées)	Adresse
	()	
	_____	_____
	Téléphone	Signature
2.	_____	_____
	Nom (lettres moulées)	Adresse
	()	
	_____	_____
	Téléphone	Signature
3.	_____	_____
	Nom (lettres moulées)	Adresse
	()	
	_____	_____
	Téléphone	Signature
4.	_____	_____
	Nom (lettres moulées)	Adresse
	()	
	_____	_____
	Téléphone	Signature

80% d'approbation des propriétés affectées sur une distance de 300 mètres de part et d'autre du site projeté :

1.	_____	_____
	Nom (lettres moulées)	Adresse
	()	
	_____	_____
	Téléphone	Signature
2.	_____	_____
	Nom (lettres moulées)	Adresse
	()	
	_____	_____
	Téléphone	Signature
3.	_____	_____
	Nom (lettres moulées)	Adresse
	()	
	_____	_____
	Téléphone	Signature
4.	_____	_____
	Nom (lettres moulées)	Adresse
	()	
	_____	_____
	Téléphone	Signature
5.	_____	_____
	Nom (lettres moulées)	Adresse
	()	
	_____	_____
	Téléphone	Signature
6.	_____	_____
	Nom (lettres moulées)	Adresse
	()	
	_____	_____
	Téléphone	Signature
7.	_____	_____
	Nom (lettres moulées)	Adresse
	()	
	_____	_____
	Téléphone	Signature
8.	_____	_____
	Nom (lettres moulées)	Adresse
	()	
	_____	_____
	Téléphone	Signature